



**LEGENDE**

- Contour de commune
- Infrastructure**
  - Voie Ferrée
  - Route Départementale
- Voies Bruyantes - Secteur bruit**
  - 76 < jour db (A) < 81
  - 70 < jour db (A) < 76
  - 65 < jour db (A) < 70

**Voies Bruyantes - Secteur de bruit**

Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.

Quelles sont les infrastructures concernées ?

- les routes et rues évacuant plus de 5000 véhicules par jour,
- les voies de chemin de fer interurbaines de plus de 50 trains par jour,
- les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- les voies de transports en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour,
- les infrastructures en projet sont également concernées (dès publication de l'acte d'ouverture d'enquête publique ou inscription en emplacement réservé dans le PLU ou institution d'un projet d'intérêt général).

**PRÉFET DU NORD**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**DDTM NORD**  
Direction  
Départementale  
des Territoires  
et de la Mer du Nord

Service Etudes Planification et Analyses Territoriales / CAT / PG

Type Procédure : Révision  
Délibération du : 1/10/20  
Mise à Jour : mars 2021

Sources : Gestionnaires Servitudes  
© Cadastre / Pci - Dgfp  
carte\_env\_caudry.ggz  
Email : ddtm-sepat@nord.gouv.fr

Carte Environnementale  
Pour information  
Commune de  
**CAUDRY**  
59139

**Carte Nuisance sonore**  
Infrastructure routière  
Voies Bruyantes